

224C0974  
FR0000065484-FS0449

20 juin 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LECTRA SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2024, complété par un courrier reçu le 20 juin, la société EQMC Europe Development Capital Fund<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 juin 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, individuellement, 1 906 478 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LECTRA SA sur le marché.

À cette occasion, la société de droit espagnol Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A.<sup>3</sup> (José Ortega y Gasser 29, 28006 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, n'a franchi aucun seuil et détient, au 13 juin 2024, pour le compte desdits fonds, 2 245 809 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 5,90% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
EQMC Europe Development Capital Fund	1 906 478	5,03	1 906 478	5,01
Mercer QIF Common Contractual Fund	339 331	0,90	339 331	0,89
<b>Total Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A.</b>	<b>2 245 809</b>	<b>5,93</b>	<b>2 245 809</b>	<b>5,90</b>

<sup>1</sup> Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A. agissant en tant « Alternative Investment Fund Manager » du fonds EQMC Europe Development Capital Fund.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 878 333 actions représentant 38 070 982 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Contrôlée par la société Alantra Partners, S.A. La société Alantra EQMC Asset Management SGIIC, S.A. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.